



Info-RSG express

Les postes téléphoniques

- 10- Geneviève Chemouil, administration
- 11- Geneviève Lemay, direction
- 12- Fatima Flamenco, réglementation
- 13- Anne Brunet, réglementation
- 14- Denisa Anaca, réglementation
- 16- Martine Bouffange, pédagogie



ÉLECTION DU COMITÉ CONSULTATIF DES RSG

Comme vous le savez, je suis la représentante des RSG, administratrice au conseil d'administration. Je vous invite toutes cordialement, les RSG de La trottinette carottée, à une soirée, afin d'élire les représentantes du comité consultatif des RSG.

Date: mercredi 2 mai 2012.

Heure: 19h.

Lieu: 1215 rue Beaubien Est, Montréal, salle à dîner.

Je compte sur votre présence et je vous attends donc en grand nombre!

Mise à jour de votre dossier de RSG

Le mois passé, nous vous avons envoyé un document type pour vos échéances. Nous vous suggérons de téléphoner à une conseillère et de lui demander les informations afin que vous puissiez remplir ce document d'aide-mémoire.

Rappel pour le remplacement d'assistant(e)



Une remplaçante occasionnelle ne peut pas remplacer une assistante. Elle ne peut que vous remplacer. Donc si votre assistante ne peut pas travailler, vous ne devez la remplacer que par une autre assistante, sinon

vous vous retrouvez dans une situation d'infraction.

Par contre, si votre assistante ne peut pas travailler pour un motif ponctuel d'urgence, c'est à dire de maladie ou d'accident, elle pourra se faire remplacer par une remplaçante d'urgence.

Point important concernant la vérification d'absence d'empêchement (VAE)

- 1- Il faut prévoir 6 semaines pour le traitement.
- 2- Le coût est de 65\$ pour les personnes qui sont rémunérées par le service de garde (RSG, assistantes, remplaçantes occasionnelles).
- 3- Le candidat doit présenter 2 cartes d'identité et se souvenir des adresses des 5 dernières années.
- 4- La vérification d'absence d'empêchement est valide pour une période de 3 ans.

Le résultat

Après le délai de traitement, le bureau coordonnateur reçoit le résultat, soit un formulaire 1, mentionnant qu'il n'y a pas d'empêchements soit un formulaire 3 indiquant qu'il y a un ou des empêchements.

Si c'est un formulaire 3, le BC ne reçoit pas le détail des empêchements, tandis que le candidat reçoit, lui, un formulaire 2 avec tous les détails. Dans un deuxième temps, le BC envoie une lettre adressée à la personne concernée et non à la RSG. C'est une règle de confidentialité que le BC doit respecter.



Un nouveau petit poupon dans le réseau

Félicitation à Sonia Khémici et à son conjoint pour la naissance de leur petit garçon, Aniss de 3,8 kilos. Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur avec leur petit amour !